

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 juillet 2020.
Date de la séance : 8 juillet 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 24
Absent avec procuration : 5

Présents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mme Christel MARCHENAY - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Aurélie MEJEAN-LAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/07/08/007

OBJET : Actions de la ville pour soutenir l'économie locale suite à la crise sanitaire : annulation ou report de loyers pour les sociétés locataires de la commune et exonération des droits de place (terrasses) pour l'année 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°14/03/29/004 en date du 29 mars 2014 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire pour la conclusion et la révision du louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans,
Vu le bail commercial signé le 9 juin 2016 en l'Office Notarial de CURNON d'Auvergne entre la société ECO 3 et la commune du Cendré dûment représentées actant la location d'un local à usage commercial situé 2 rue de la mairie,
Vu le bail commercial signé le 26 juin 2017 entre la société SLNT et la commune du Cendré dûment représentés actant la location d'un local à usage commercial cadastré AH 91 et situé Place GRASSION FREDOT,
Vu le bail commercial signé le 12 mai 2016 en l'Office Notarial de CURNON d'Auvergne entre la société CLOVIS et la commune du Cendré dûment représentés actant la location d'un local à usage commercial cadastré AI 234 situé 20 avenue Centrale,

Vu l'acte reçu aux minutes de l'Office Notarial de COURNON D'Auvergne, le 31 mars 2010 et portant renouvellement du bail commercial signé entre la SARL LES ROUCHOUX et la commune du Cendré d'alentour représentées pour le local cadastré AH 91 situé 19 avenue Centrale,

Vu le bail commercial signé le 26 juin 2017 en l'Office Notarial de COURNON D'Auvergne entre la société LE KYLIA et la commune du Cendré d'alentour représentés, actant la location d'un local à usage commercial cadastré AH 91 et situé Place GRASSION FREDOT,

Vu la délibération n°13/05/29/009 du 23 mai 2013 instituant des droits de place pour les bars et les cafés du centre bourg,

Considérant la crise sanitaire qui a touché la France à partir du mois de mars 2020,

Considérant la période de confinement décidée par le Gouvernement du 16 mars au 11 mai pendant laquelle certains commerces ont été contraints de cesser leur activité,

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'économie locale,

Décide :

- L'annulation des loyers pour les mois de mars, avril et mai 2020 pour toutes les sociétés qui louent des locaux à la commune du Cendré et qui ont cessé leur activité durant la période de confinement,
- De reporter les loyers pour les sociétés qui ont continué une partie de leur activité et d'étudier leur situation individuelle en fonction du chiffre d'affaires réalisé durant la période de confinement,
- L'exonération des droits de place et de redevances d'occupation du domaine public concernant les terrasses pour l'année 2020.

Ce dossier a été présentée à la commission «finances, urbanisme et aménagement du territoire », le 29 juin 2020, qui a émis un avis favorable.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.